



République Française

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la Commune se réunira en séance ordinaire le :
Jeudi 6 décembre 2018 à 20 heures 45

ORDRE DU JOUR

1. Budget Principal – Décision modificative n° 2 – 2018.
2. Anticipation de crédits 2019.
3. Subvention au profit de la Maison Familiale Rurale de Semur-en-Auxois.
4. Subvention au profit de la Coopérative scolaire de l'école maternelle Roger Vivier.
5. Subvention exceptionnelle au profit des communes sinistrées de l'Aude.
6. Redevance d'occupation du domaine public 2019.
7. Autorisation d'acquisition de la propriété cadastrée AA 857 sise au 26 rue du Puits sucré.
8. Autorisation de signer un bail à construction pour la propriété cadastrée AA 857 sise au 26 rue du Puits Sucré avec le bailleur social Pierres et Lumières.
9. Autorisation de signer un bail à construction pour la propriété communale cadastrée AD 67 sise au 11 grande rue avec le bailleur social Pierres et Lumières.
10. Délibération du Conseil Municipal décidant l'incorporation dans le domaine communal des parcelles AK187 et AK188 (issues de la division de la parcelle AK24), AK31, et AK33, voies et parkings hors espaces verts – « Les Demeures de Marolles ».
11. Approbation et autorisation de signature du bail commercial en l'état de futur achèvement pour les futurs locaux de la Poste.
12. Dérogation au repos dominical dans les commerces de détail en 2019.
13. CAF – Convention d'objectifs et de financement « ALSH – Accueil adolescents ».
14. CAF – Convention d'objectifs et de financement « ASRE – NAP/TAP ».
15. Modification de la carte scolaire.
16. Mise en place d'un nouveau PEDT et inscription de la commune dans le cadre du Plan Mercredi.
17. Service Enfance-Jeunesse : Approbation des tarifs pour le séjour européen 2019.

.../...

18. Service Enfance-Jeunesse : Approbation des tarifs pour les séjours 2019 hors séjour européen.
19. Service Enfance-Jeunesse : Approbation du règlement intérieur d'Atlan 13 Kaz' Ados.
20. Service Enfance et Jeunesse - Délibération relative à l'accueil de collaborateurs occasionnels du service public auprès du service Enfance-Jeunesse.
21. Engagement de la commune dans le dispositif de service civique et demande d'agrément.
22. Personnel communal : Régime indemnitaire lié aux fonctions, aux sujétions, à l'expertise et à l'engagement professionnel - RIFSEEP – Filière culturelle.
23. Personnel communal – adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre Interdépartemental de Gestion.
24. Personnel communal – participation financière à la protection sociale complémentaire des agents – risque prévoyance.
25. Adhésion au groupement de commandes assurances IARD 2020-2023.
26. Convention d'occupation des différentes salles sportives et bâtiments communaux par l'ASDM.
27. Convention d'occupation des différentes salles sportives et bâtiments communaux par la MJC.
28. Signature d'un contrat avec le Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC) autorisant les copies internes professionnelles.
29. Cœur d'Essonne Agglomération – approbation du rapport d'activité 2017.
30. Cœur d'Essonne Agglomération – approbation des nouveaux statuts.
31. Cœur d'Essonne Agglomération – approbation de la convention de participation au service commun « protection des données ».
32. Cœur d'Essonne Agglomération – autorisation de signature de la convention de mise à disposition de personnel dans le cadre de l'entretien de la Halte Garderie.
33. Compte-rendu des actes effectués par le maire par délégation du Conseil Municipal, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
34. Compte-rendu des activités de la Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne et des différents syndicats.
35. Questions diverses.

Marolles-en-Hurepoix, le 30 novembre 2018

Le Maire,

Georges JOUBERT